

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 17

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

317 ÉDITORIAL

L'Office fédéral des transports persiste et signe
Jean-Pierre Weibel

318 GÉNIE CIVIL

Viaduc des Vaux, N1 Lausanne-Berne

326 INFORMATIONS SIA

328 NÉCROLOGIE

330 TABLEAU DES CONCOURS / ACTUALITÉ

331 MANIFESTATIONS

Communication importante aux membres SIA

Pas de télébanking pour le paiement des cotisations

Pour la première fois cette année, la facturation des cotisations a été établie pour le versement sur le nouveau numéro de compte PTT de la SIA.

Lors de cette réorganisation, une erreur a malheureusement été commise dans le codage des numéros de référence indiqué sur les bulletins, de sorte que l'enregistrement des ordres de paiement sur ordinateur n'est pas possible. Les membres sont donc instamment priés de ne pas régler leurs cotisations par télébanking, mais par virement postal.

Cette restriction concerne uniquement les cotisations annuelles des membres facturées au 3 juillet 1995, et non la vente des normes et des imprimés.

Les membres sont priés d'excuser les désagréments ainsi causés.

Secrétariat général de la SIA, comptabilité